

VIVEA

Délégation Nord-Ouest



Présentation OPA

VIVEA est le fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles.

VIVEA est un fonds mis en place par la profession agricole créé par convention entre les 4 syndicats représentatifs : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Jeunes agriculteurs (JA), Confédération paysanne et Coordination rurale ; et deux organisations agricoles à vocation générale : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA).

Le rôle de VIVEA est de financer les formations à destination des chefs d'entreprise agricoles sur l'ensemble des sujets qui peuvent les intéresser.

Éléments de langage

- Financement de la formation
- Projets de territoire

Quelle(s) offre(s) pour les jeunes installés

Sur chaque territoire, des Comités Territoriaux composés d'élus issus des OPA agricoles lancent des projets de formation à destination des chefs d'entreprise agricoles, adaptés aux besoins.

VIVEA peut, dans certains cas, prendre en charge les formations des personnes engagées dans une démarche d'installation (Plan de Professionnalisation Personnalisé – PPP) si aucun autre financement n'a pu être mobilisé. Les formations doivent être en lien avec leur projet d'installation selon des critères définis.



+ D'informations :

Contact : Lysiane BOUDENNE

Téléphone : 06 75 66 49 18

Mail : l.boudenne@vivea.fr

Site Internet : <https://www.vivea.fr/organismes-de-formation-et-partenaires/installation-createurs-entreprise/>

Rédaction : juillet 2019

Mise à jour : juillet 2020